



Nancy Grand Cœur : Le mur de l'imposture

Si vous vous hasardez entre les très hautes constructions qui forment désormais le haut de la rue Charles III, vous buterez rapidement sur le mur de clôture du magnifique parc de la Congrégation des Sœurs de Saint-Charles. Et si vous avez la curiosité de regarder au dessus de ce mur entièrement revêtu d'un enduit, vous serez peut-être surpris d'apercevoir quelques mètres carrés de pierres apparentes adossées à l'angle nord-est de la propriété. S'agit-il des restes d'un mur plus ancien ?

En réalité, il s'agit du « mur d'escarpe » annoncé il y a quelques temps déjà par la communication du quartier Nancy Grand Cœur, mur construit avec quelques pierres extraites des vestiges du bastion de Saurupt, mis au jour en 2016 et dont la plus grande partie a été entièrement détruite.

Il fallait bien laisser la place aux opérations immobilières que l'on voit aujourd'hui !

L'urbaniste Jean-Marie DUTHILLEL et le Grand Nancy ont rappelé à chaque instant que le plan du futur

quartier Nancy Grand Cœur s'inscrivait dans la continuité de la ville de Charles III par la mise en place d'un carroyage orthogonal de rues reprenant les directions de la Ville Neuve. Ils prétendaient ainsi inscrire le futur quartier dans la grande histoire de la ville.

Cette jolie fable masquait cependant le fait qu'un tel plan permettait avant tout de générer des lots à construire parfaitement adaptés à des constructions répétitives, en négligeant un élément majeur de l'histoire de la Ville

Neuve, à savoir son enceinte fortifiée, certes rasée après le traité de Ryswick (1697), mais dont des vestiges restaient enfouis dans le sol, principalement aux deux extrémités du boulevard Joffre.

Le projet rendit impossible toute valorisation in situ de vestiges que l'on pourrait mettre au jour et décida la suppression du boulevard Joffre dont le tracé, positionné sur l'emplacement de la courtine reliant les bastions Saint-Thiébaud et de Saurupt, fut alors qualifié « d'incongru ».



Ce parti-pris, faisant fi de l'histoire de la ville, conduira à faire table rase de l'ensemble des vestiges de l'enceinte fortifiée mis au jour par l'INRAP (Ins-

titut National de Recherches Archéologiques Préventives) dans le cadre des fouilles préventives rendues obligatoires par la loi. Une fois les rele-

vés effectués par les archéologues, les bulldozers s'activeront pour faire place nette et préparer le terrain pour les nouvelles constructions.

Ce fut le cas en 2011 pour des restes de l'ancien bastion Saint-Thiébaud, à l'emplacement actuel du Centre des Congrès, où un grand pan de mur passa ainsi "à la benne". Un bloc de pierre de quatre tonnes sculpté aux armes du roi de France fut certes sauvé, mais pour être exposé peut-être un jour prochain au Musée Lorrain, malheureusement en dehors de son contexte d'origine. On a déjà manqué là une belle occasion de valoriser un morceau significatif de l'enceinte fortifiée.

Ce fut encore le cas en 2016, sur le site de l'ancienne prison Charles-III, où furent exhumés des restes importants du bastion de Saurupt, à proximité immédiate du parc des Sœurs de Saint-Charles.

Des personnes et associations connaissant parfaitement l'histoire de ce secteur, montrèrent qu'une occasion – unique sur l'ensemble du pourtour de la Ville Neuve – se présentait ici de révéler une partie du paysage de l'enceinte fortifiée : d'une part en restaurant intelligemment un fragment du bastion sur toute sa hauteur, d'autre part en le reliant au parc de la Congrégation, unique témoignage encore visible aujourd'hui du fossé de la fortification. En effet, ce parc a été aménagé au XIX^{ème} siècle dans le seul endroit de la ville où le fossé subsistait encore, ce qui explique sa position entre 3 et 6 mètres en contrebas des rues et quartiers qui l'entourent.

Un pan majeur de l'histoire de la Ville Neuve aurait pu être révélé ici, associé à la création d'un lieu de mémoire dédié aux événements tragiques qui se sont déroulés dans la prison Charles-III durant la période de Vichy, mais également à l'histoire plus générale des incarcérations, notamment politiques et syndicales. La reconstruction du portail de la prison, promise aux associations de déportés, aurait pu dès lors se réaliser pratiquement à son emplacement d'origine et garder ainsi une réelle signification. L'ensemble aurait pu être aménagé sous la forme d'un jardin dédié à l'histoire et à la mémoire des lieux. Malheureusement, toutes les actions me-

nées par les associations et personnalités ne furent suivies d'aucun effet : recours gracieux contre les permis de construire, pétition, lettres ouvertes aux élus, rencontre avec l'urbaniste, les équipes du Grand Nancy et le président ROSSINOT lui-même. Personne, pas même le groupe d'opposition du moment, ne daigna soutenir cette action. Ce fut un silence assourdissant ou une fin de non-recevoir, pour in fine laisser place à des constructions qui illustrent parfaitement le « trop de béton » fustigé aujourd'hui de façon consensuelle... y compris, semble-t-il, de la part de l'ancien maire Laurent HÉNART qui a pourtant délivré les permis de construire !

Une muraille de béton

Un jardin d'histoire et de mémoire entrait évidemment en conflit total avec ce que l'urbaniste et les équipes du Grand Nancy envisageaient pour ce secteur.

La plus grande partie des vestiges du bastion a donc été détruite – hormis quelques pierres – pour laisser place à des constructions d'une hauteur beaucoup trop importante par rapport au bâti du secteur sauvegardé tout proche et qui se sont approprié la valeur paysagère du parc de la Congrégation de façon prédatrice. Quel fut d'ailleurs l'accord passé avec cette dernière pour qu'elle accepte cette captation ainsi que l'amputation d'une partie de son parc ? La question mérite d'être posée.

Nous héritons donc désormais, et pour très longtemps, d'un front bâti le long du boulevard de l'Insurrection du ghetto de Varsovie dont l'urbaniste Duthilleul certifia avec sérieux qu'il évoquerait le mur d'enceinte de la Ville Neuve... avec "un effet de porte" à l'entrée de la rue Charles-III. Chacun peut aujourd'hui apprécier la pertinence et l'intelligibilité d'un tel "concept".

Il y aurait beaucoup à dire également sur la qualité très contestable de certaines constructions en regard du label "éco-quartier" accordé à Nancy Grand Cœur, que ce soit en termes de performance énergétique, d'orientation des logements ou de distribution

intérieure. Que dire également du positionnement des programmes en accession, aux larges terrasses côté sud et face au parc, et de la relégation des logements locatifs sociaux côté nord et en bordure de "l'égout à voitures" qu'est la rue Charles-III !

Souhaitons cependant aux résidents de ces programmes immobiliers de ne pas être dérangés dans leur sommeil par les fantômes des condamnés à mort qui furent décapités en ces lieux, des résistants qui y furent torturés ou des déportés juifs qui traversèrent la cour de la prison pour être transférés dans les trains menant vers les camps d'extermination.

L'appropriation très privative de la qualité paysagère du parc de la Congrégation continue d'ailleurs sans aucun scrupule... notamment avec l'un des programmes immobiliers envisagés le long du boulevard de l'Insurrection du ghetto de Varsovie qui arrivera pratiquement en limite de la propriété des sœurs de Saint-Charles.

Plutôt qu'offrir au promoteur une rente paysagère en or, le Grand Nancy doit exiger le maintien d'un passage public le long du parc, qui engendrera un parcours piétonnier très agréable du quartier Pichon à la place des Justes et au delà à la place Charles III.

Le mur de l'imposture

Implanté à l'emplacement du fossé où il n'y a jamais eu la moindre trace d'ouvrage de fortification, le "mur d'escarpe" ainsi reconstitué n'a rigoureusement aucun sens, car les pierres en elles-mêmes ne signifient rien dès lors qu'elles sont détachées de leur contexte et qu'il est impossible de comprendre l'organisation des lieux où elles prenaient place.

Comment imaginer d'ailleurs que le "jardin des fortifications" annoncé sur les panneaux installés boulevard de l'Insurrection puisse servir de "point fort à une présentation pédagogique retraçant l'histoire des fortifications" alors que le lieu même a été le théâtre du déni absolu de cette histoire ? On atteint ici des sommets de cynisme à l'égard du patrimoine historique de la ville.



LE JARDIN DES FORTIFICATIONS

Sur les traces des anciens remparts

En accord avec la Congrégation de Soeurs Charles, une frange de leur parc très arboré devient le jardin des Fortifications. La reconstitution d'un mur d'escarpe, à l'aide de matériaux archéologiques recomposés, servira de point fort à une présentation pédagogique retraçant l'histoire des fortifications.

La mise en lumière de ce futur jardin sera assurée par un dispositif de guirlandes lui offrant une ambiance singulière.

En fait, ces quelques mètres carrés de pierre ne sont qu'un écran de fumée visant à masquer le mépris de l'histoire des lieux qui s'est exprimé ici comme dans l'ensemble du quartier ... et pour faire place nette à la logique immobilière et ses milliers de mètres cubes de béton.

C'est pourquoi la nouvelle majorité municipale et métropolitaine ne doit surtout pas inaugurer ce « jardin des vestiges » et laisser la végétation envahir le "mur d'escarpe" jusqu'à le faire disparaître, afin que cette véritable imposture patrimoniale tombe dans l'oubli.

Être enfin sérieux envers le patrimoine architectural et urbain :

L'épisode calamiteux du projet Nancy Grand Cœur et de son soi-disant respect de la Ville Neuve de Charles III, doit être pour les exécutifs métropolitain et nancéien le point de départ d'une prise en compte enfin sérieuse du patrimoine architectural et urbain, qui ne doit plus être considéré comme un simple moyen de communication.

La mise en valeur du patrimoine, c'est-à-dire de l'existant dans toute sa complexité, suppose une connaissance préalable précise et documentée qui doit constituer le fondement de tout aménagement et transformation. Elle constitue un puissant moyen de redorer l'image dégradée du centre ancien et d'accroître plus généralement l'attractivité de la ville-centre de la Métropole.

Deux chantiers peuvent être notamment ouverts dans cette perspective :

- d'une part, la mise en valeur des deux derniers témoignages encore visibles du paysage de l'enceinte fortifiée qui doivent faire l'objet de projets ambitieux, mais pas nécessairement coûteux : l'ensemble du bastion de Vaudémont et de la terrasse de la Pépinière pour le flanc sud-est de la fortification de la Vieille Ville et le parc de la Congrégation des sœurs de Saint-Charles en tant que dernier vestige du fossé de la Ville Neuve.

- d'autre part, la réhabilitation du bâti de la Ville Neuve dont le rapport de

présentation du nouveau Plan de Sauvegarde montre à la fois le manque d'entretien général mais également l'inoccupation de nombreux locaux. A l'heure de la volonté d'y supprimer le trafic automobile et de favoriser notamment les déplacements à pied et en vélo, la ville de Charles III peut ainsi redevenir un quartier habité au quotidien et pas seulement un secteur dédié uniquement à l'activité commerciale. Ce vaste chantier de réhabilitation favoriserait la création d'emplois artisanaux et locaux contrairement au chantier Nancy Grand Cœur où règnent les majors du bâtiment. La Ville Neuve pourrait ainsi revaloriser son image très dégradée et devenir aussi séduisante que la Vieille Ville.

C'est pourquoi la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) a toute sa pertinence, par exemple dans l'ancienne église du Noviciat des Jésuites en respectant l'intégrité du bâtiment, comme le demande l'association "Mémoire de la ville de Charles III".